

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GERVAIS

Séance du 21 MAI 2008

Présents : Mmes Monique FAURE, Claire MOURABY, Samia REY, Messieurs Bernard DURET, Marc GIRAUD, Stéphane LAPORTE, Olivier LE BRIZ, Pierre MORAND, Alain ROCCHI

Absentes excusées : Mmes Caroline JULLIEN, Jacqueline RICHARD

Secrétaire de séance : Mr Olivier LE BRIZ

ACHAT DE VEHICULE

Le contrôle technique du C15 de la commune, effectué le 21 avril dernier, fait apparaître de nombreuses réparations obligatoires. Un devis de réparations a été établi pour la somme de 2 400 €. Trois garages ont été sollicités pour l'achat d'un véhicule neuf. Les propositions sont présentées à l'assemblée. Après délibération le choix se porte sur un véhicule de marque Citroën « Némò » diesel, avec les options suivantes : galerie, crochet d'attelage, porte latérale coulissante, cloison de séparation modulaire et marquage classe A, pour un montant de 13 012 € ttc.

ECOLE

Le conseil municipal donne son accord pour la poursuite des négociations avec le propriétaire du terrain indispensable à l'extension de l'école. La surface sera réduite, sur volonté du cédant, à 650 m², au prix énoncé en réunion.

Le remplacement du bungalow par le conseil général peut être envisagé pour la rentrée prochaine, nous attendons une réponse du service et les conditions de location qui seront fixées.

Mme la Directrice de l'école a informé les élus que la rentrée de septembre 2008 dans le bungalow sera encore admise par les parents d'élèves avec transfert de la classe dans la salle des fêtes lors du démarrage des travaux.

Les élus décident de lancer une consultation d'architecte en parallèle avec l'acquisition de terrain et le dépôt de demande de subvention auprès du conseil général.

La sécurisation de l'abri-bus situé au port (au bord du CD 35 et avant le pont sur l'Isère) est nécessaire : prévoir la pose de barrières et d'un éclairage.

URBANISME

Un avis favorable est donné à la demande de certificat d'urbanisme déposée sur la parcelle A 789 au port.

La déclaration préalable pour la construction d'un abri au port (parcelle A 1053) étant incomplète le dossier sera réexaminé lors de la prochaine séance du CM

VOIRIE

Suite à la tournée des chemins avec les services de la DDE les travaux suivants sont programmés :

Chemin des Travers : pose de barrières de sécurité bois et réfection des affaissements

Chemin des Monts : mise en place de gravier pour combler les « nids de poules »

Chemin sur le village : réfection de surface

Aménagement de sécurité au carrefour de La Chapelle (CD35 et VC 6 chemin de Pierre Mouton) : la commune doit se porter acquéreur du terrain nécessaire. Une convention avec le Département sera établie pour la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage, le financement serait de 2/3 à charge du département et 1/3 à charge de la commune. Estimation des travaux : 59 800 € ttc.

Aménagement de sécurité du carrefour de la RD 1532 et du CD 35 : la rencontre avec les services du conseil général et de la DDE permet d'envisager une réalisation à échéance 2010 – 2012. Un courrier sera adressé au Président pour démontrer la dangerosité de ce carrefour.

AUTRES TRAVAUX

La mise en place de 2 lampadaires supplémentaires d'éclairage public à Pierre Mouton va nécessiter le remplacement du câble d'alimentation électrique pour mise aux normes. Un devis sera déposé par le bureau d'études mardi prochain. Les lampes seront celles déposées au village.

APPARTEMENT DE L'ECOLE

L'architecte qui a réalisé la réhabilitation de l'appartement de la directrice d'école en 2002 a été sollicité pour lancement des travaux dans le 2^{ème} logement. L'occupante actuelle a accepté d'être logée à la Minoterie pendant la durée du chantier.

Le chiffrage des travaux est attendu pour dépôt de demande de subvention auprès du CG.

SICTOM

Compte rendu par les délégués, de la réunion de constitution du bureau et d'approbation de la création d'une plateforme de tri à St Sauveur

RELAIS TV

Mr Pierre MORAND a été élu président du syndicat intercommunal. Le syndicat demande à rencontrer un responsable de TDF Grenoble pour connaître le devenir du réémetteur en 2012 (disparition des émissions analogiques).

BASE ELEVES

Mme Claire MOURABY donne des éclaircissements sur cette procédure mise en place par l'Education Nationale et qui est rejetée par les directions des 3 écoles du regroupement et les municipalités.

DIVERS

Cette année en raison du manque de personnel les travaux de fauchage des bords de routes et chemins seront confiés en prestation de service. Les négociations seront menées sous délégation du maire, par le 2^{ème} adjoint